

03 avr 2015 -17:52

Appartient à Conseil des ministres du 3 avril 2015

Augmentation des montants du revenu d'intégration

Sur proposition du ministre de l'Intégration sociale Willy Borsus, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à augmenter les montants du revenu d'intégration.

Ce projet exécute une partie de l'accord conclu entre les partenaires sociaux concernant les adaptations au bien-être 2015-2016. Il vise à majorer les montants de base du revenu d'intégration de 2 % au 1er septembre 2015.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 3 septembre 2004 visant l'augmentation des montants du revenu d'intégration

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Willy Borsus, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale
Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
<http://www.borsus.belgium.be>